

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le



ID 039-213905003-20170403-2017_04_09_N45-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

39500.2017.04.09. N°45

Séance du	Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
			en exercice	présents	Votants
03/04/2017	30/03/2017	30/03/2017	23	18	20

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de ville, le lundi 03 avril à 20h, sous la présidence de Monsieur BEDER, Maire.

Etaient présents : M. BEDER, Mme FLEURY, M. LAVIER, M. LANCIA, Mme ROUEFF, M. PINGUAND, Mme BAKUNOWICZ, Mme FAIVRE, Mme BROCARD, M. CATELAN, Mme COTTAREL, M. FORET, M. NGUYEN HUU, M. BIICHLE, M. PROST, Mme SIMON, Mme MATTOT, Mme BERTRAND

Etaient excusés : Mme JOAO (pouvoir à Mme BAKUNOWICZ), Mme SAILLARD (pouvoir à M. LANCIA)

Etaient absents : M. BOUVERET Mme MORETTI, M. DESROCHERS

Mme COTTAREL est nommé(e) secrétaire de séance.

OBJET : DELIBERATION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE ET LANCEMENT DE LA PHASE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

Vu l'Appel à Manifestation d'Intérêt « revitalisation des Centres-Bourgs » de 2014,

Vu la délibération de la Ville de Salins-les-Bains du 09 mai 2016,

Vu la convention de revitalisation du centre-bourg signée le 30 juin 2016,

Vue l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouveau Urbain lancée du 30 juin 2016 au 30 juin 2022,

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le

Parquet
Levitzki

ID : 039-213905003-20170403-2017_04_09_N45-DE

Le Conseil Municipal avec 2 abstentions (M. Lancia + 1 (Mme Saillard) :

- **Décide du lancement** d'une concertation en vue de la création d'une Opération de Restauration Immobilière sur le centre ancien de Salins-les-Bains,
- **Décide de l'organisation** d'une concertation publique qui comprendra :
 - Une information dans la presse locale, ainsi que la mobilisation des vecteurs traditionnels d'information de la Ville (affichage, site internet et réseaux sociaux),
 - La mise à disposition au public d'un dossier de présentation de l'OPAH-RU et du projet de revitalisation,
 - L'organisation d'une réunion publique le 13 mai prochain à destination des propriétaires du périmètre concerné.
- **Autorise Monsieur le Maire** à signer tout document relatif à cette affaire.

En l'hôtel de ville, le 3 avril 2017,

Le Maire,

Gilles BEDER



Pour rappel :

L'animation de l'Opération Programmée de Rénovation de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH-RU) a été lancée officiellement le 30 juin 2016 par la signature de la convention de revitalisation entre la Ville de Salins-les-Bains, la Communauté de Communes du Pays de Salins, le Département du Jura, la Caisse des Dépôts, l'Etat et l'Agence nationale de l'Habitat.

Le volet de renouvellement urbain de cette OPAH-RU a été souhaité afin de dépasser le seul caractère incitatif d'une intervention « classique » d'aide à la réhabilitation des logements privés apportée par l'OPAH. Il permettra de décliner la gamme des procédures contraignantes, voire coercitives, et des outils financiers et réglementaires permettant d'intervenir sur l'habitat, en passant si nécessaire par la restructuration lourde d'immeubles privés par un opérateur public, et ce, au projet d'une réhabilitation qualifiante durable.

L'Opération de Restauration Immobilière (ORI) est une procédure qui permet la restauration et la remise en état d'habitabilité d'immeubles sur lesquels sont repérées une réelle nécessité d'intervention et une absence d'implication du propriétaire. Il est donc proposé d'engager cette procédure sur le centre-ville ancien de Salins-les-Bains.

Ce plan avait déjà été approuvé dans le cadre de la signature de la convention de revitalisation du centre-bourg, par délibération du 09 mai 2016.

L'Opération de Restauration Immobilière (ORI) est une opération d'aménagement qui nécessite une phase de concertation préalable avec les habitants. Cette concertation pourra être menée en parallèle de la campagne de communication de l'OPAH-RU.

Il est proposé que cette concertation repose sur :

- Une information dans la presse locale, ainsi que la mobilisation des vecteurs traditionnels d'information de la Ville (affichage, site internet et réseaux sociaux),
- La mise à disposition au public d'un dossier de présentation de l'OPAH-RU et du projet de revitalisation du centre-bourg,
- L'organisation d'une réunion publique le 13 mai prochain à destination des propriétaires du périmètre concerné.

Suite à cette concertation, une deuxième délibération permettra de clore cette communication et d'en faire le bilan, avant de transmettre à la Préfecture une demande de Déclaration d'Utilité Publique sur un premier immeuble ou ensemble d'immeubles jugés prioritaires.

